

DÉMARCHES À EFFECTUER POUR Créer ou réhabiliter mon assainissement non collectif

Envoi de l'étude

J'envoie l'étude par mail au délégataire PIGEON EAU ET SOLUTIONS et à la mairie du lieu de l'installation.

+

J'envoie par courrier le formulaire de demande de conception + le règlement.*

*92,40€ en 2025 (virement bancaire possible)

2

Etude de filière

Je fais réaliser une étude de filière.

Liste informative de bureaux d'études sur www.fougeres-agglo.bzh

J'attends l'avis de PIGEON

J'attends l'avis de PIGEON EAU ET SOLUTIONS par courrier. S'il est conforme, je peux faire réaliser les travaux par l'entreprise de mon choix, liste informative d'entreprises de travaux sur www.fougeres-agglo.bzh

3

4

Contrôle de l'installation

Avant remblaiement, je contacte PIGEON EAU ET SOLUTIONS pour contrôler l'installation.

J'envoie le formulaire de demande de contrôle de réalisation + le règlement à PIGEON EAU ET SOLUTIONS.

*147,40€ en 2025 (virement bancaire possible)

Prochain contrôle

Une fois le contrôle de réalisation conforme, le prochain aura lieu dans 10 ans.

5

→ Tous les documents sont disponibles sur demande ou sur www.fougeres-agglo.bzh